



Journée Mondiale de la Population 2023

«Libérer le pouvoir de l'égalité des sexes : faire entendre la voix des femmes et des filles pour libérer les possibilités infinies de notre monde»

«Réduire les inégalités de genre : Faire entendre la voix de 13,2 millions de femmes au Cameroun pour des opportunités infinies »



Le 4^{ème} Recensement, Notre affaire à tous, contribuons à sa réussite !



Mme MBARGA Bernadette Françoise
Directeur Général du BUCREP

Cadre institutionnel

Le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) est un Établissement Public créé par décret présidentiel N°99/230 du 04 octobre 1999 et réorganisé par celui N°2005/309 du 01 septembre 2005. Le BUCREP est placé sous la tutelle technique du MINEPAT et sous la tutelle financière du MINFI.

Nos missions

- Concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et en assurer l'exécution ;
- Elaborer et assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable « population » dans le processus de développement socio-économique ;
- Elaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, études, recherches et des enquêtes auprès de la population.

Nos réalisations

- 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- Assistance technique au Mali, Togo, République Démocratique du Congo et Burkina Faso pour la réalisation de leur recensement démographique ;
- Enquêtes socio-démographiques et d'opinions ;
- Publications.

Nos atouts

- Une équipe multidisciplinaire de démographes, statisticiens, économistes, sociologues, géographes, informaticiens, etc.
- Un important parc de véhicules tout terrain ;
- Un important parc de matériels informatiques ;
- Un important stock de smartphones destinés aux opérations de collecte digitalisée ;
- Un laboratoire de cartographie ;
- Un centre de documentation et d'information.

Comment nous contacter ?

Siège : MFANDENA - STADE OMNISPORTS, A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre

BP : 12 932 Yaoundé - Cameroun

E-mail : Contact@bucrep.cm

Téléphone / Fax : (237) 222 20 30 71

www.bucrep.cm/www.bucrep.org

Nos Partenaires

MINHDU, MINPROFF, FEICOM, PROJETS FILETS SOCIAUX, UNFPA, BM, HCR, ONUFEMMES, UN-OCHA, IFORD, INSTAT-MALI, IN-SEED-TOGO, etc.

Quelques publications



Sommaire

Introduction	4
1 Contexte international et national	4
1.1. Sur le plan international	5
1.2. Sur le plan national	6
2 Avancées vers la réduction des inégalités de genre	7
2.1 Education	7
2.2 Femmes et santé	9
2.3 Femmes et accès au marché du travail	10
2.4 Participation des femmes aux processus électoraux	12
2.5 Représentativité des femmes aux postes de Commandement territorial	14
2.6 Femmes et accès aux TIC	14
2.7 Femmes et violences conjugales	16
3 Enjeux et défis liés à la réduction des inégalités de genre	16
Conclusion	17
Bibliographie	17

Introduction

La population mondiale a dépassé le seuil de 8 milliards de personnes en novembre 2022. Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, ce chiffre traduit le fait que les individus vivent plus longtemps, en meilleure santé et avec davantage de droits et de liberté de choix qu'à toute autre période de l'histoire. En effet, grâce aux engagements pris par les Gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales, le secteur privé et bien d'autres acteurs, des avancées notables ont été réalisées en matière de santé universelle, de défense des droits fondamentaux, de développement durable et d'égalité de genre. Il faut souligner qu'au cœur de ces engagements, se trouvent les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui sont un programme international de transformation au service d'un développement censé bénéficier à tous les habitants de la planète d'ici 2030. Sous le slogan « **Ne laisser personne de côté** », les ODD se concentrent sur cinq éléments clés : les personnes, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Nonobstant les progrès réalisés, la population mondiale demeure confrontée à de nombreux défis, parmi lesquels la problématique de la fécondité (qui suscite des débats sur l'explosion de la population dans certaines parties du monde et son effondrement dans d'autres), les changements climatiques, les pandémies, les conflits, les déplacements massifs, l'incertitude économique, le vieillissement démographique¹, la dépopulation², les inégalités de genre, etc. Afin d'attirer de manière constante l'attention sur l'urgence et l'importance des problèmes démographiques, les Nations Unies de concert avec la communauté internationale célèbrent le 11 juillet, la Journée Mondiale de la Population.

Pour l'Edition 2023, le thème retenu est : « **Libérer le pouvoir de l'égalité entre les hommes et les femmes : Faire entendre la voix des femmes et des filles pour libérer les possibilités infinies de notre monde** ». Dans l'optique de sensibiliser l'opinion publique sur cette thématique, le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population publie à cette occasion, une brochure intitulée : « **Réduire les inégalités de genre : Faire entendre la voix de 13,2 millions de femmes au Cameroun pour des opportunités infinies** ». L'objectif de cette publication est de mettre en évidence les progrès accomplis dans le sens de promouvoir l'égalité de genre ainsi que les efforts à fournir pour réduire le gap constaté. Ledit document est articulé autour de trois points : i) contexte international et national ; ii) progrès réalisés en vue de la réduction des inégalités de genre iii) enjeux et défis liés à la promotion de l'égalité de genre.

1. Contexte international et national

L'égalité de genre est un principe qui vise à accorder aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons, les mêmes droits, les mêmes responsabilités, et les mêmes

¹ Le Le vieillissement démographique est l'augmentation au cours du temps de la proportion des personnes âgées (60 ans et plus).

² On parle de dépopulation lorsque dans un pays, il y a plus de décès que de naissances.

chances ou opportunités, tout en prenant en considération leurs intérêts, besoins et priorités spécifiques. La promotion de ce principe est un facteur de développement tant économique que social ou culturel. La problématique de l'égalité de genre a été à l'ordre du jour de nombreuses rencontres internationales, à la suite desquelles des cadres normatifs nationaux ont été mis en place.

1.1. Sur le plan international

Parmi les rencontres et instruments juridiques internationaux en faveur de la réduction des inégalités de genre, on peut citer entre autres :

- 1994 – Conférence Internationale sur la Population et le Développement dont les résolutions ont conduit à l'abandon de l'approche en termes de contrôle de la reproduction démographique au profit d'une autre, davantage focalisée sur le droit de chacun à maîtriser sa fécondité et à réaliser sa vie reproductive dans un état satisfaisant de santé physique, sociale et mentale.

- 1995 - Conférence mondiale sur les femmes, Beijing qui marque un tournant décisif dans le programme mondial pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans 12 domaines à savoir : la pauvreté, l'éducation et formation, la santé, les violences, les conflits armés, l'économie, la prise de décision, la promotion de la femme, les médias, les droits fondamentaux, l'environnement et la jeune fille.

- 2000 - Sommet du Millénaire avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire sur lequel étaient adossés des

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) assortis de plusieurs cibles et indicateurs spécifiques à l'égalité femmes/hommes. Il s'agit de : l'Objectif 2 qui vise à assurer l'éducation primaire pour tous, avec pour Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. De même, l'Objectif 3 vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et sa Cible 4 est d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Enfin, L'objectif 5 vise à améliorer la santé maternelle ; avec pour Cible 7 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

-2015 - Programme de développement à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015, par l'Assemblée Générale des Nations Unies comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), à mettre en œuvre par l'ensemble des Etats. Le cinquième objectif de développement durable vise à réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles d'ici 2030.

Au niveau africain, des instruments et cadres normatifs ont été adoptés :

- 1981- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui protège les Droits de l'Homme en général et des minorités en particulier sans distinction de sexe ;

- 1993 - Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

et Acte Uniforme OHADA qui offrent des garanties à tous en matière d'exercice de l'activité commerciale en Afrique et dans lequel l'article 7 reconnaît à la femme la pleine capacité d'exercer des activités commerciales ;

- **2000 - Acte Constitutif de l'Union Africaine de 2000** qui prône la parité au niveau de la représentation dans les différents postes électifs de l'Union ;

- **2001 - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)** qui est un mécanisme mis en place pour encourager le partenariat non seulement entre les hommes et les femmes d'affaires du continent africain, mais aussi entre ceux-ci et les hommes d'affaires d'autres continents ;

- **2003 - Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme de Maputo** qui protège les droits spécifiques des femmes à l'héritage, à la succession, en matière de santé de la reproduction, et insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme ;

- **2004 - Déclaration des Chefs d'Etat Africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes** qui mettent l'accent sur l'égalité des droits des hommes et des femmes dans tous les domaines.

1.2. Sur le plan national

Des avancées significatives sont notables tant sur le plan institutionnel que politique ou juridique.

S'agissant du Cadre institutionnel, il est créé en 2004, un ministère dont les

missions sont spécifiquement dédiées à la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) et dont le mandat est de réduire les inégalités de genre dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle. Ses délégations régionales, départementales et d'arrondissement offrent un encadrement de proximité aux femmes et aux jeunes filles.

L'intérêt porté à la problématique des inégalités de genre s'est également traduit dans diverses politiques mises en place. En effet, en 2002, la Politique Nationale de Population met un accent particulier sur l'approche genre en tant que facteur de développement. En 2015, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale Genre. Cette politique est basée sur des valeurs telles que l'égalité, l'équité, la justice sociale et la bonne gouvernance.

Toutes ces politiques sont traduites dans les différents documents de stratégies sectorielles de développement (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi - DSCE de 2009 - et Stratégie Nationale de Développement 2030 - SND 30 -).

En lien avec le cadre normatif, il existe tout un arsenal juridique national comprenant aussi bien des textes de portée générale (Constitution du Cameroun, Code Pénal, Code du travail, Code de commerce, Code de procédure pénale, Code électoral, Statut Général de la Fonction Publique, entre autres) que spécifiques à la protection de la femme (décret de 1994 portant régime des pensions civiles, loi du 19 décembre 1999 qui consacre entre autres, la suppression de l'autorisation maritale pour le déplacement de la femme, etc.).

Ces mesures traduisent la volonté de l'Etat camerounais à promouvoir une société inclusive offrant à tous (hommes et femmes, filles et garçons) les mêmes chances et les mêmes droits.

2. Avancées vers la réduction des inégalités de genre

La promotion de l'égalité de genre peut être appréciée au travers de plusieurs aspects se rapportant à l'éducation, à la santé, au marché du travail, à la participation aux processus électoraux, à la sphère de commandement territorial, l'accès aux TIC, et aux violences conjugales.

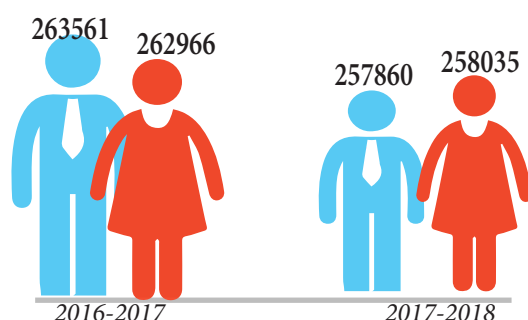
2.1 Education

Il existe des disparités entre les filles et les garçons en matière d'éducation. Ces disparités sont plus perceptibles dans l'enseignement secondaire et supérieur.

• Enseignement de base

L'enseignement de base compte le plus grand effectif d'élèves inscrits et les inégalités entre les sexes y sont faibles. Dans le préscolaire, en 2016-2017, il a été enregistré 263 561 garçons contre 262 966 filles. En 2017-2018, cette situation a changé au profit des filles qui sont 258 035, contre 257 860 garçons.

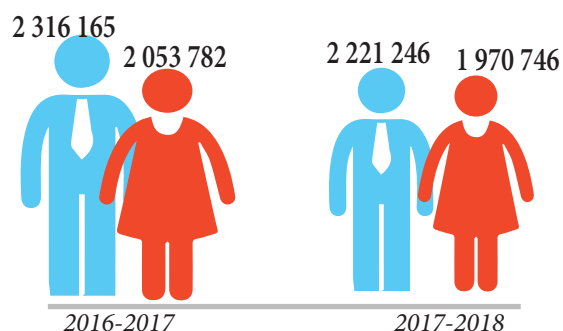
Graphique 1 : Evolution des effectifs d'élèves dans le préscolaire par sexe entre 2016 et 2018



Source : Annuaire statistique MINEDUB 2017-2018

Au primaire, les effectifs sont en baisse entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. Globalement, les garçons sont plus nombreux que les filles, mais l'écart s'est réduit, en passant de 262 383 pour l'année 2016-2017 à 250 500 pour l'année 2017-2018, soit une diminution de 4,5%.

Graphique 2 : Evolution des effectifs d'élèves dans le primaire par sexe entre 2016 et 2018

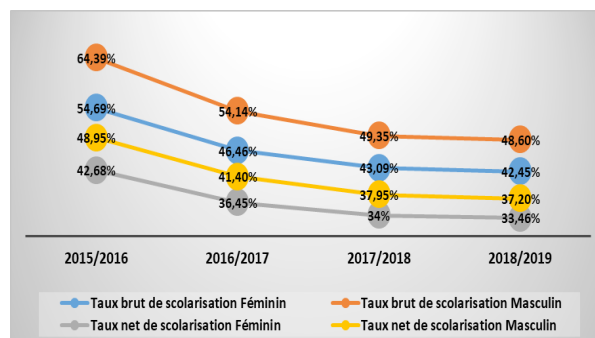


Source : Annuaire statistique MINEDUB 2017-2018

• Enseignement secondaire

Entre 2015 et 2019, la tendance générale est à la baisse de l'inégalité pour ce qui est de la scolarisation dans le secondaire. Toutefois, les taux de scolarisation (brut et net) chez les élèves masculins restent supérieurs à ceux des élèves féminins, quelle que soit l'année considérée.

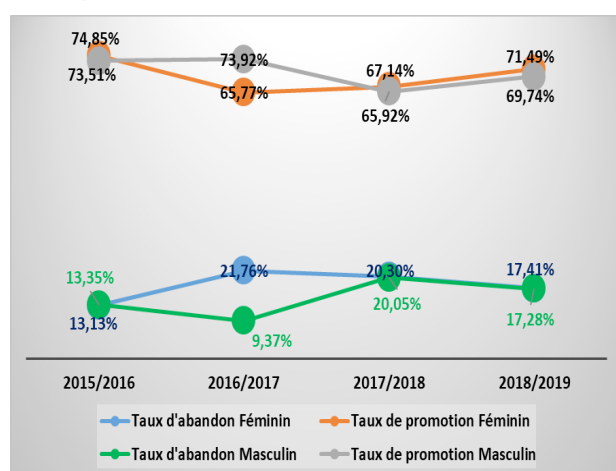
Graphique 3 : Evolution (%) des taux de scolarisation au secondaire entre 2015 et 2019



Source : Annuaire statistique MINESEC 2018-2019

Les taux d'abandon et de promotion dans le secondaire sont quasi-identiques entre les garçons et les filles. Toutefois, l'on constate une différence importante durant l'année scolaire 2016-2017 où le taux d'abandon chez les garçons (9,37%) est plus faible que celui des filles (21,76%). Le taux de promotion quant à lui présente une différence de 8 points entre les garçons et les filles.

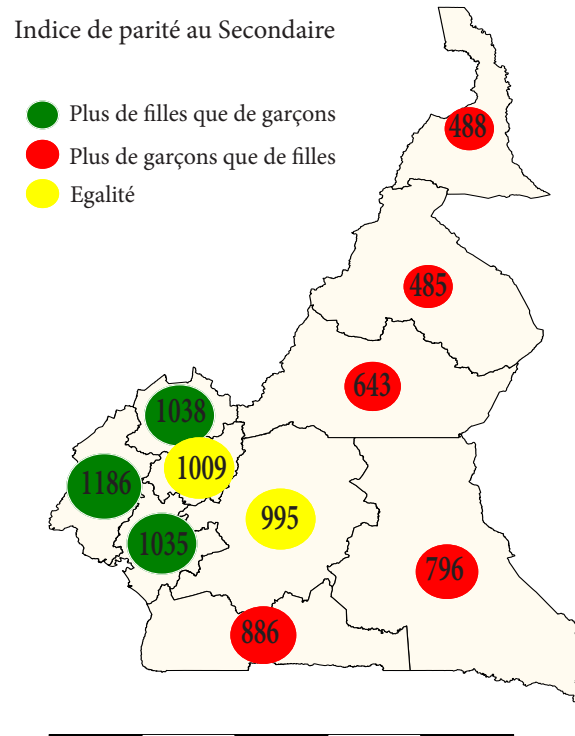
Graphique 4 : Evolution (%) des taux d'abandon et de promotion au secondaire



Source : Annuaire statistique MINESEC 2018-2019

Les indicateurs présentés montrent que les garçons sont plus représentés que les filles dans l'enseignement secondaire, tel qu'observé sur la carte 1 qui présente la répartition des élèves par sexe dans chacune des régions du Cameroun durant l'année scolaire 2018-2019. On constate que les régions du septentrion, de l'Est et du Sud sont celles où la proportion de garçons est plus importante que celle des filles. Dans les régions du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les proportions des filles sont supérieures à celles des garçons.

Carte 1 : Indice de parité par sexe selon la région durant l'année scolaire 2018-2019



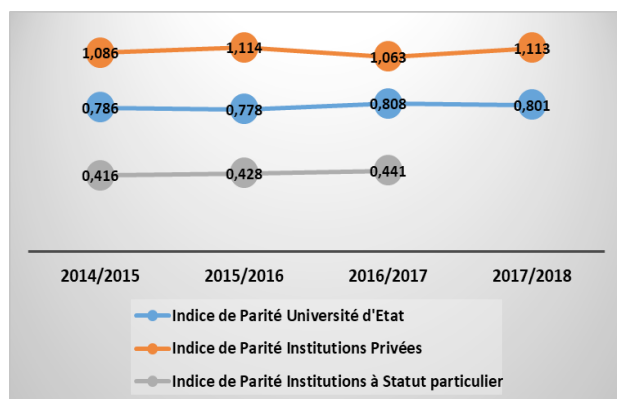
Source : Annuaire statistique MINESEC 2018-2019.

• Enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, les inégalités entre garçons et filles semblent être plus importantes que dans les cycles d'enseignement inférieurs. Dans les universités privées, l'indice de parité est légèrement supérieur à 1, avec une représentation plus importante des filles que des garçons. Cet indice est inférieur à 1 dans les institutions publiques et plus faible encore (inférieur à 0,5) dans les institutions à statut particulier,³ ce qui indique une représentation plus importante des garçons par rapport aux filles dans ces types d'institutions.

3 ENSTP, INJS et SUPTIC

Graphique 5 : Evolution des indices de parité par sexe selon le type d'institutions universitaires



Source : INS, 2019.

2.2 Femmes et santé

• Prévalence du VIH/SIDA

La prévalence du VIH/SIDA a une tendance à la baisse au fil des années, mais reste plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Entre 2004 et 2018, elle est passée de 6,6% à 3,6% chez les femmes contre de 4,1% à 1,9% chez les hommes.

Graphique 6 : Evolution de la prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15-49 ans par sexe



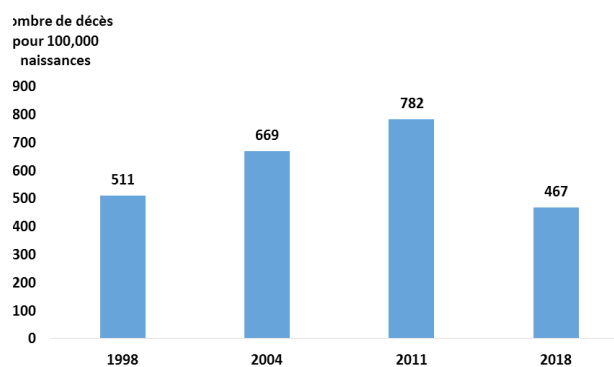
Source : EDS

• Mortalité maternelle

La mortalité maternelle désigne « le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42

jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite ». Après avoir connu une hausse importante de 511 décès pour 100.000 naissances en 1998 à 782 décès pour 100.000 naissances en 2011. En 2018, l'indicateur de mortalité maternelle est évalué à 467 décès pour 100.000 naissances.

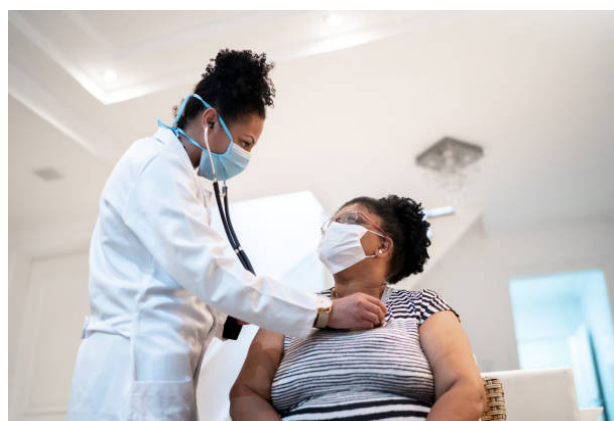
Graphique 7: Evolution du rapport de mortalité maternelle



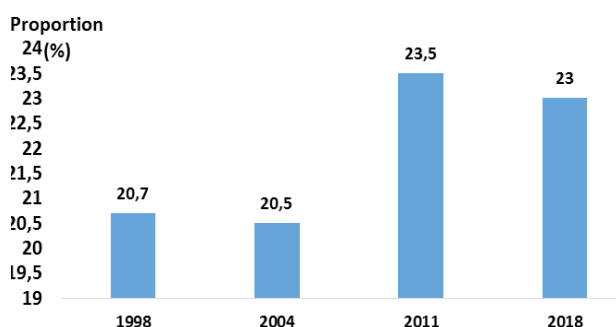
Source : EDS

• Besoins non satisfaits en planification familiale

Pour rendre compte des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, l'indicateur dont on fait généralement recours est la proportion des femmes qui ne souhaitent pas tomber enceinte mais n'utilisant pas actuellement une méthode contraceptive.



Graphique 8 : Proportion des femmes qui ne souhaitent pas tomber enceinte mais n'utilisant pas actuellement une méthode contraceptive entre 1998 et 2018



Source : EDS

La proportion des femmes ayant des besoins non satisfaits en planification familiale ne connaît pas de changement significatif depuis 1998. Toutefois, il est

à signaler une hausse légère desdits besoins entre 1998 et 2018.

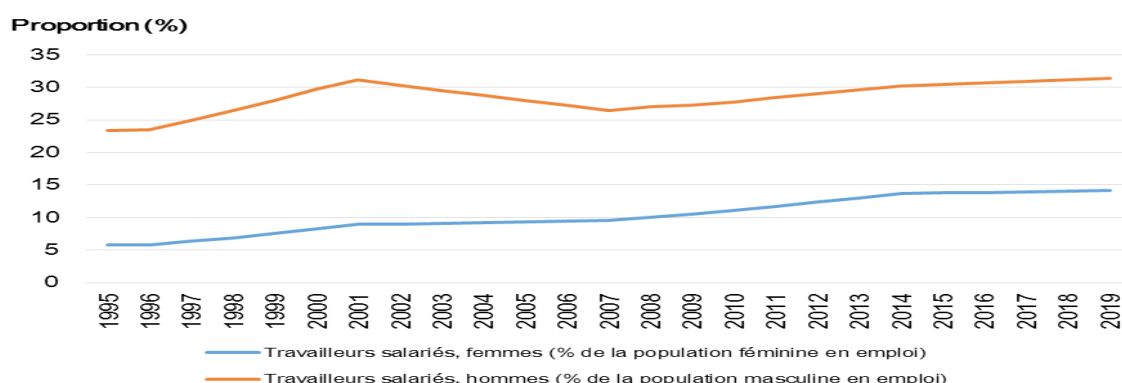
2.3 Femmes et accès au marché du travail

Des inégalités de genre persistent sur le marché du travail, se traduisant notamment par des inégalités de salaire, d'opportunités d'emplois et de leadership économique.

• Femmes salariées parmi les personnes en activité économique

L'écart entre la proportion de femmes salariées et celle des hommes salariés est resté important entre 1995 (17 points d'écart) et 2019 (16 points d'écart).

Graphique 9 : Evolution de la proportion de femmes salariées et celle des hommes salariés entre 1995 et 2019



Source : Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2019.

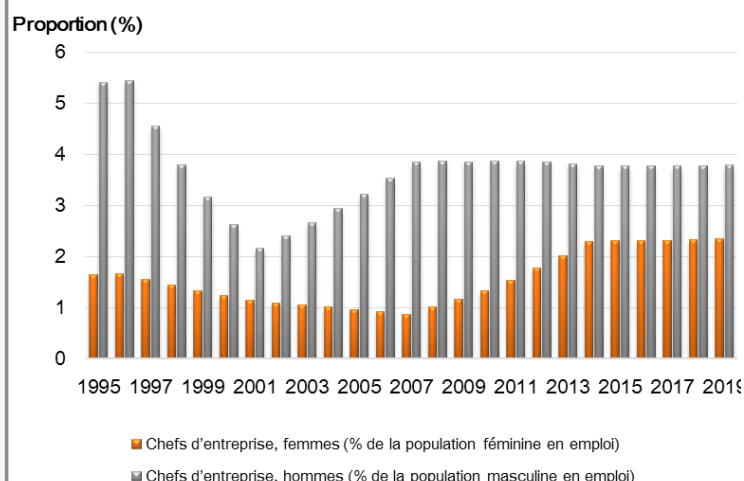
Toutefois, une croissance régulière de la proportion de femmes salariées est observable dans le temps. En effet, entre 1995 et 2019, on est passé d'environ 6% à 14% de femmes qui travaillent et perçoivent un salaire mensuel.

• Femmes Chefs d'entreprise

Les statistiques montrent que les hommes sont toujours plus représentés que les femmes à la tête des entreprises. Les écarts de proportions entre

les femmes et les hommes chefs d'entreprise varient dans le temps. Entre 1995 et 2001, on observe une décroissance des écarts, de 4 points à un seul. De 2001 à 2007, les écarts se sont creusés en faveur des hommes. Depuis 2015, les écarts sont restés constants et se situent à moins de 2 points.

Graphique 10. Evolution de la proportion (%) des chefs d'entreprise



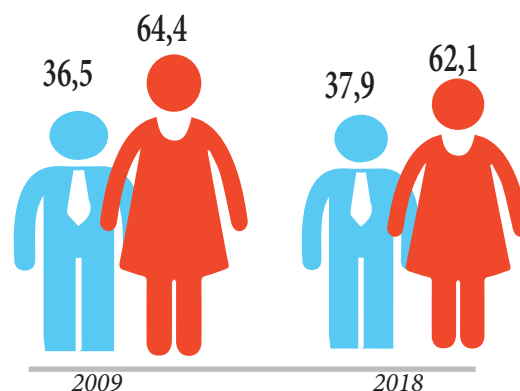
Source : Organisation Internationale du Travail (OIT),
Septembre 2019.

• Promoteurs d'entreprise

L'évolution de la proportion de promoteurs d'entreprises montre qu'entre 2009 et 2018, la proportion des femmes est restée

inférieure à celle des hommes. Toutefois, il faut noter que les écarts ont baissé entre les deux périodes, passant d'environ 32 à 24 points.

Graphique 11. Evolution de la proportion de promoteurs d'entreprise



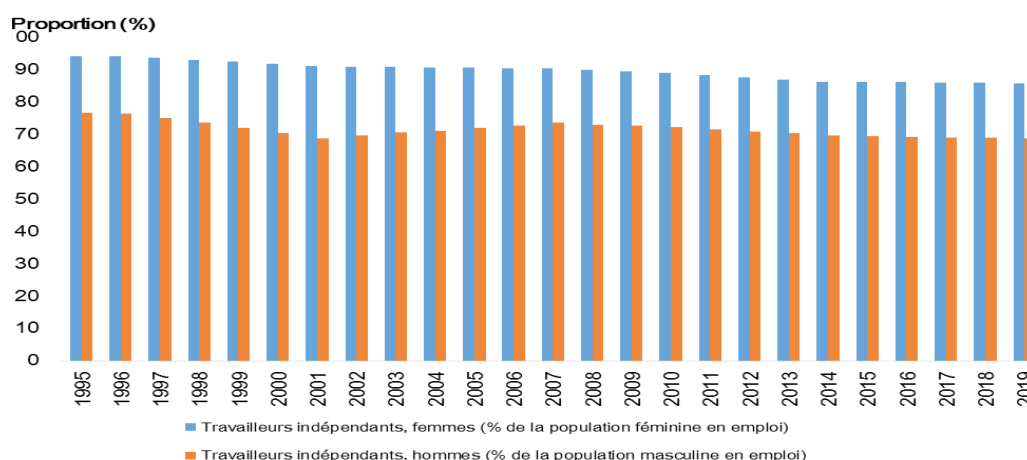
Source : INS, RGE1, RGE2

L'analyse des statistiques sur l'emploi montre que la femme reste encore marginalisée.

• Travailleurs indépendants

Les statistiques de l'OIT montrent que de 1995 à 2019, les proportions des personnes par sexe, exerçant comme travailleur indépendant sont toujours plus élevées chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 12: Evolution de la proportion de travailleurs indépendants



Source : Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2019.

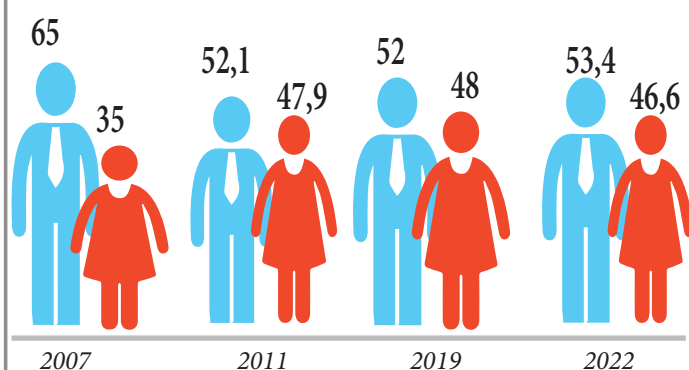
2.4 Participation des femmes aux processus électoraux

Les femmes sont sous-représentées comme électrices, dans les fonctions électives, de commandement ou de direction dans l'administration publique.

• Femmes en tant qu'électrices

Le graphique 13 ci-apès rend compte de la contribution des hommes et des femmes à l'électorat politique. L'écart entre la proportion des femmes et celle des hommes inscrits sur les listes électorales tend à se réduire au fil des années. En 2007, il était de 30 points et il n'est plus que de 6,8 points en 2022.

Graphique 13: Evolution de la proportion (%) d'inscrits sur les listes électorales



Source : ELECAM, 2023

Lorsqu'on s'intéresse aux nouveaux inscrits du premier trimestre 2023, on observe un écart assez important entre les hommes et les femmes (de 26 points), tel qu'illustré dans le graphique 14 ci-après.

Graphique 14. Nouveaux inscrits au premier trimestre 2023

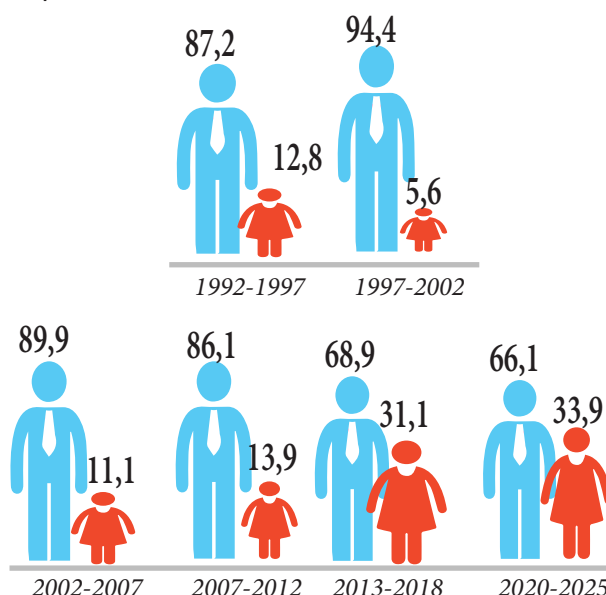


Source : ELECAM, 2023

• Femmes parlementaires (députés et sénateurs)

Au niveau de l'Assemblée Nationale, la proportion des femmes parlementaires est restée faible entre 1992 et 2012, où elle se situait à moins de 14%. A partir de la mandature 2013, la tendance est à la hausse, soit plus de 30% de femmes parlementaires.

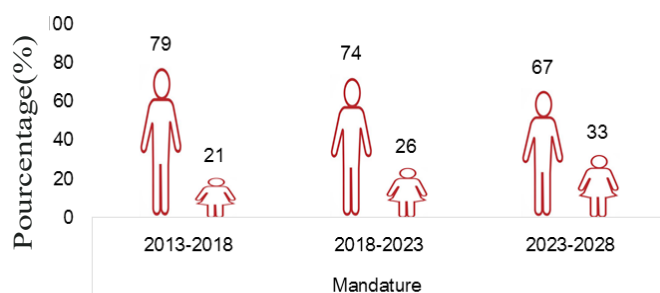
Graphique 15. Evolution de la proportion (%) de députés



Source : Assemblée Nationale, 2020

La proportion des femmes sénatrices a également augmenté entre 2013 et 2023, passant ainsi de 21 à 33%.

Graphique 16: Evolution de la proportion des sénateurs



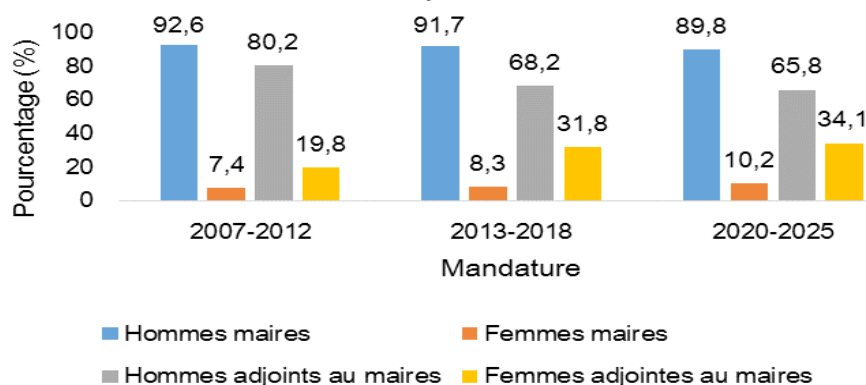
Source : Sénat, 2023.

Ces statistiques montrent qu'au parlement camerounais, les progrès vers la parité hommes-femmes sont perceptibles.

• Femmes élues municipales

Le pourcentage des femmes maires demeure faible, quelle que soit la mandature considérée, mais présente une tendance à la hausse.

Graphique 17. Evolution de la proportion de maires et adjoints aux maires



Source : FEICOM, 2020

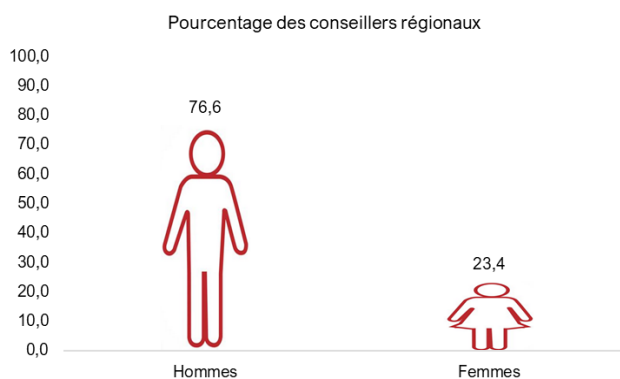
En effet, la proportion de femmes maires est passée de 7,4% dans la mandature 2007-2012, à 10,2% dans la mandature actuelle (2020-2025).

Par contre, la proportion de femmes adjointes aux maires passe de 20% à 34% entre les trois mandatures. Ici, l'écart entre les hommes et les femmes est plus faible et se réduit au fil du temps.

• Femmes élues dans les conseils régionaux

Les conseils régionaux ont été mis en place au Cameroun en 2020. En termes de représentativité, la proportion des femmes est de 23,4%.

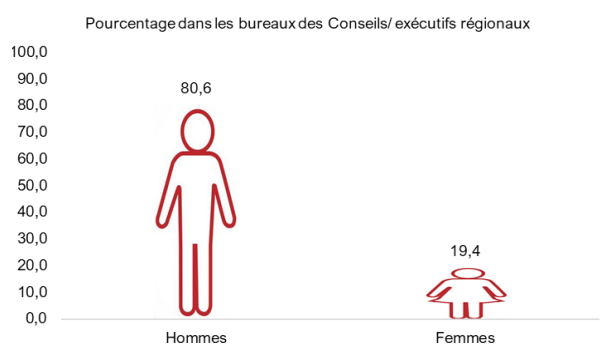
Graphique 18: Proportion de femmes conseillers régionaux



Source : FEICOM, 2021

Sur l'ensemble des membres constituant les 10 bureaux des Conseils/Exécutifs Régionaux, les femmes ne représentent que 17,7%, comme l'illustre le graphique 19 ci-après.

Graphique 19 : Proportion de femmes dans les bureaux des conseils/exécutifs régionaux



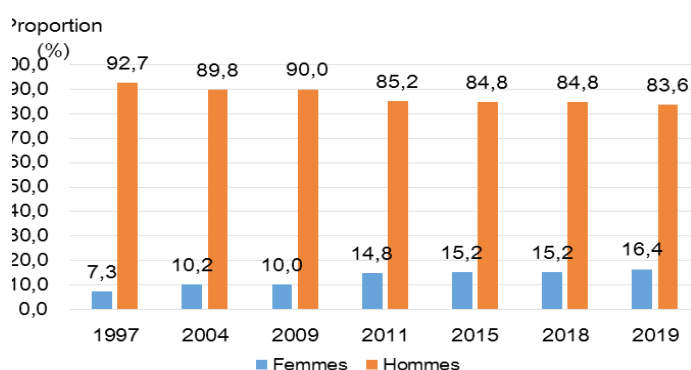
Source :FEICOM, 2021

• Ministres et assimilés

Jusqu'en 2009, la proportion de femmes occupant des postes de ministres et assimilés était faible (environ 10%).



Graphique 20: Evolution de la proportion de ministres et assimilés



Source : BUCREP 2020

A partir de 2011, les femmes ministres et assimilées sont un peu plus représentées, passant de 14, 8% en 2011, à 16,4% en 2019.

2.5 Représentativité des femmes aux postes de Commandement territorial

Les postes de commandement territorial (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) sont essentiellement tenus par les hommes. Il n'y a jamais eu de femme Gouverneur. De 2012 à 2019, on est passé d'une à deux femmes Préfets. Le nombre de femmes Sous-préfets quant à lui a connu une hausse assez remarquable, passant ainsi de 2 à 15 entre 2006 et 2019.

Tableau 1: Evolution du nombre de femmes aux postes de commandement territorial

Postes	2004	2006	2007	2011	2012	2013	2016	2019
Gouverneur	0	0	0	0	0	0	0	0
Préfet	0	0	0	0	1	1	2	2
Sous-préfet	0	2	2	5	5	7	5	15
Total	0	2	2	5	6	8	7	17

Source : MINAT 2019.

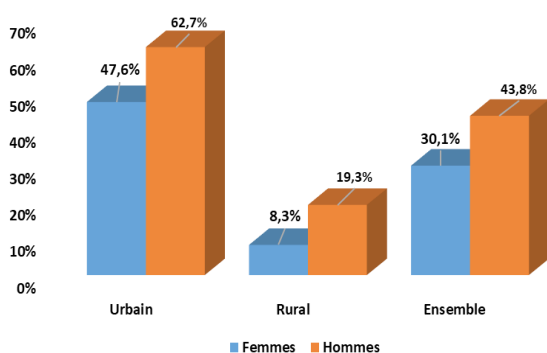
2.6 Femmes et accès aux TIC

Les technologies numériques contribuent elles aussi à creuser les inégalités entre femmes et hommes et à en créer de nouvelles formes.

• Utilisation de l'internet

Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes ayant déjà utilisé l'internet est inférieur à celui des hommes (30,1% et 43,8% respectivement). On peut noter que c'est en milieu urbain que les habitants utilisent le plus internet, et l'écart entre sexe y est encore plus élevé (15,1 points en milieu urbain contre 11 points en milieu rural).

Graphique 21 : Répartition (%) des femmes et des hommes de 15-49 ans ayant déjà utilisé l'internet selon le milieu de résidence



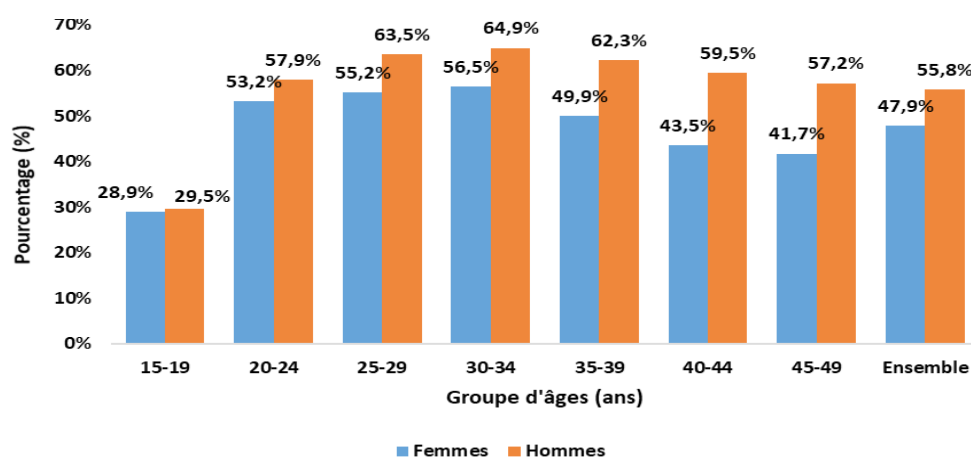
Source : INS, EDS 2018

• Possession et utilisation de comptes bancaires et de téléphones portables

Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes qui utilisent un téléphone portable pour des transactions financières est de 47,9% et celui des hommes est de 55,8%. Quel que soit le groupe d'âges, la proportion de femmes utilisant un téléphone portable pour des transactions financières est inférieure à celle des hommes. Les personnes de la tranche d'âges 30-24 ans sont celles qui utilisent le plus un téléphone portable pour des transactions financières. Dans cette tranche d'âge les écarts entre les sexes sont relativement faibles (8,4 points). L'écart entre les sexes le plus important est observé dans le groupe d'âges 40-44 ans (16 points) dans le groupe d'âges 15-19 ans, il est le plus faible (0,6 point).



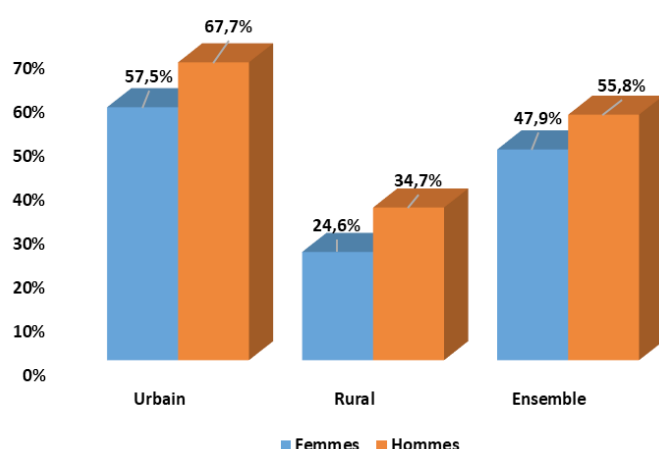
Graphique 22 : Pourcentage des femmes et des hommes qui utilisent un téléphone portable pour des transactions financières selon le groupe d'âges



Source : INS, EDS

L'utilisation du téléphone portable pour des transactions financières varie selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, 57,5% de femmes utilise un téléphone portable pour des transactions financières pour 67,7% d'hommes tandis qu'en milieu rural ces pourcentages sont respectivement de 24,6% et de 34,7%.

Graphique 23 : Pourcentage des femmes et des hommes qui utilisent un téléphone portable pour des transactions financières selon le milieu de résidence

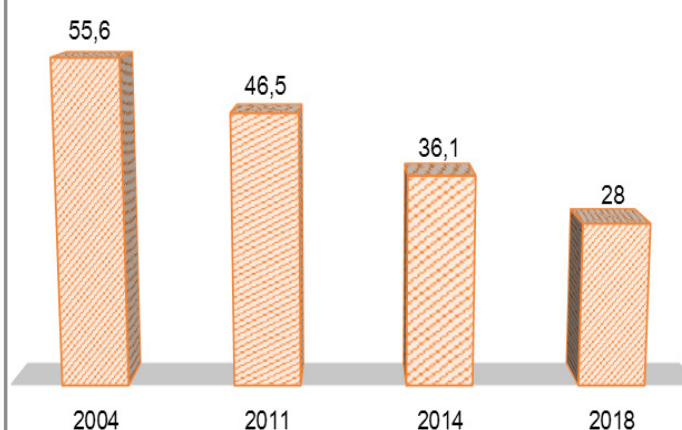


Source : INS, EDS 2018

2.7 Femmes et violences conjugales

La proportion de femmes qui estiment qu'un homme a le droit de taper sur son épouse a considérablement baissé entre 2004 et 2018. Cette proportion est passée de 55,6% en 2004 à 28% en 2018.

Graphique 24: Evolution de la part (%) des femmes qui estiment qu'un homme a le droit de taper son épouse



Source : EDS, EDS-MICS

3. Enjeux et défis liés à la réduction des inégalités de genre

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population du Cameroun. Les statistiques disponibles montrent que les progrès réalisés en vue de la réduction des inégalités de genre restent mitigés, en raison des pratiques et pesanteurs socio-culturelles qui persistent. Or, les enjeux liés à la réduction des inégalités de genre sont multiples. De même, de nombreux défis restent à relever pour faire entendre la voix des femmes dans divers domaines afin qu'elles puissent elles aussi, se faire une place dans la société et libérer leurs potentialités infinies.

• Dans le domaine de l'éducation

La scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire contribue à accroître le déclin de la fécondité (par l'accès aux méthodes modernes de PF), à retarder leur mariage et la première grossesse et leur ouvre de nouvelles possibilités au-delà de leur rôle traditionnel de mères et d'épouses. Une éducation de qualité protège les filles de pratiques culturelles néfastes, accroît leur participation au sein du ménage et dans la sphère communautaire, favorise l'adoption de comportements qui contribuent à la bonne santé des enfants et induit ainsi un cercle vertueux entre éducation et développement. De plus, l'amélioration des possibilités d'éducation permet aux filles d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour intégrer le secteur formel de l'emploi et percevoir des salaires plus élevés. Le principal défi est donc de réduire les inégalités entre garçons et filles dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, notamment dans les institutions publiques et celles à statut particulier.

- **En matière d'emploi**

Au Cameroun, la majorité des femmes exercent dans le secteur informel de l'économie, en raison d'un faible niveau d'instruction, d'un manque de qualifications ou d'un environnement peu favorable à la création d'entreprises. L'accès aux emplois décents permet de garantir des revenus élevés et une protection sociale aux femmes. Ce qui contribue à leur autonomisation économique. La réduction des inégalités de genre concerne également l'accès aux crédits bancaires pour favoriser l'auto-entrepreneuriat. Ici, le défi est de réduire les inégalités de genre en matière d'accès à l'emploi dans le secteur formel, de création d'entreprises et d'accès aux postes de dirigeants d'entreprises.

- **En matière de santé**

Les femmes qui peuvent choisir quand et à quelle fréquence elles veulent avoir un enfant, sont plus susceptibles de maîtriser leur santé reproductive.

Deux défis majeurs sont à relever dans ce domaine :

- **renforcer les investissements dans les programmes de santé visant à améliorer la santé des populations en général et en particulier la santé maternelle et infantile ;**
- **renforcer l'utilisation des services de SR pour satisfaire les demandes en PF, qui contribuent à la réduction de la fécondité.**

Conclusion

Si les actions mises en œuvre ont permis d'atténuer les inégalités de genre, des efforts restent encore à faire en raison de la persistance des préjugés, des pesanteurs socioculturelles et des rigidi-

tés structurelles, etc. Ainsi pour libérer la voix des femmes et des filles, le cap devrait surtout être orienté vers les actions suivantes :

- l'accès égalitaire des filles et des garçons à l'éducation ;
- l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux ressources et à l'emploi décent ;
- la promotion de la santé de la reproduction ;
- une plus grande participation des femmes aux processus électoraux ;
- une plus grande représentativité des femmes dans les cercles de décision ;
- la lutte contre les pratiques culturelles néfastes ;
- le renforcement de la collecte régulière des données en vue de mieux éclairer la décision politique.

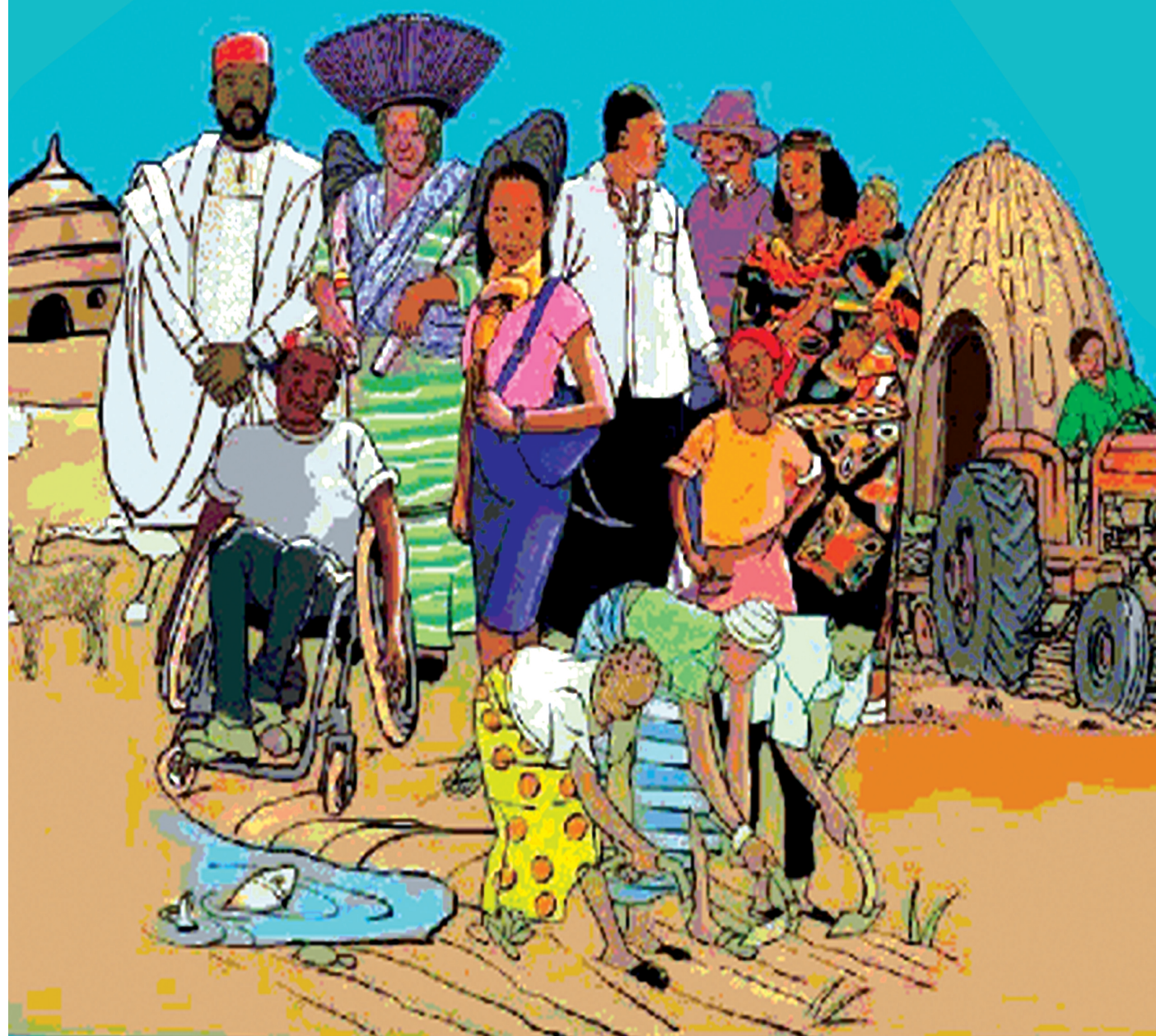
Bibliographie

FEICOM (2020), Les femmes et les hommes de la mandature municipale 2020-2025, Les Cahiers de l'Observatoire, Hors série N°001, L'Observatoire de développement Local Gilbert Biwolé, 221p.

FEICOM (2021), Les femmes et les hommes des conseils régionaux, Les Cahiers de l'Observatoire, Hors-série N°002, L'Observatoire de développement Local Gilbert Biwolé, 120p

18

Le Recensement est notre affaire, à tous, contribuons à sa réussite !





Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique dans le cadre des objectifs prioritaires définis par le Gouvernement.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable « Population » dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, études, recherches et enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales décentralisées, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs privés, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies within the framework of priority objectives defined by Government.

In this connection, it is responsible for :

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;
- and estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO,...

Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population

Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucrep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org

